

# école amie

L'essentiel



Ancrer les droits de  
l'enfant au cœur  
de la vie

de l'école



unicef   
pour chaque enfant

École amie  
des droits  
de l'enfant

# Le programme

École amie des droits de l'enfant :  
l'un des piliers du projet éducatif  
de l'école et du territoire.



- La communauté éducative se mobilise pour mettre en œuvre un plan d'action annuel pendant 3 ans permettant d'obtenir le titre Ecole amie des droits de l'enfant.



Le programme repose sur 3 piliers :

## 1 apprendre sur les droits

Permettre la connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant aux enfants et aux adultes. ●

## 2 apprendre par les droits

Améliorer le climat scolaire et le bien-être des enfants à l'école en faisant des droits de l'enfant une référence dans les relations interpersonnelles et la pédagogie. ●

## 3 apprendre pour les droits

Promouvoir la participation des enfants au sein et en dehors de l'école ainsi qu'une citoyenneté active. ●



# Que propose L'UNICEF France aux écoles candidates ?



- **Des projets clés en main** pour faire vivre les droits de l'enfant tout au long de l'année scolaire ;
- **Des outils pédagogiques et méthodologiques** pour mettre en œuvre le programme ;
- **Des plateformes de ressources** [ecoleamie.fr](http://ecoleamie.fr) et [myUNICEF.fr](http://myUNICEF.fr) ;
- **Une plateforme de formation en ligne**, UNICEF Académie ;
- **Des rencontres régulières** avec le réseau national des Ecoles amies des droits de l'enfant.

## À quoi s'engagent les écoles pendant 3 ans ?



- **Créer et animer un comité de suivi** associant l'ensemble de la communauté éducative : enfants, direction de l'école, enseignants, acteurs péri et extrascolaires, parents, élus, agents de la collectivité ;
- **Faire un diagnostic régulier** avec les enfants et l'ensemble de la communauté éducative sur la connaissance et l'application des droits de l'enfant dans l'école ;
- **Mobiliser l'ensemble des personnes nécessaires** à la bonne réussite du programme : le comité de suivi ainsi que des personnes ressources pour la coordination (Volontaires en Service Civique) ;
- **Élaborer, mettre en œuvre et évaluer un plan d'action annuel** pour faire vivre et ancrer les droits de l'enfant dans la pédagogie et les apprentissages ;
- **Intégrer le droit à la participation des enfants** dans leur quotidien, au sein du projet éducatif de l'école et de celui du territoire pour en favoriser l'application.



Pour une école respectueuse  
du droit à la participation  
où adultes et enfants  
co-construisent et prennent  
ensemble les décisions qui  
concernent les apprentissages  
et la vie de l'école.

Pour une école  
plus juste, plus sereine  
et plus inclusive.

Pour vivre et faire vivre  
les droits de l'enfant au  
quotidien en faveur du bien-  
être et de l'épanouissement  
de chacun.

Pour en savoir plus

[www.ecoleamie.fr](http://www.ecoleamie.fr)  
[ecoleamie@unicef.fr](mailto:ecoleamie@unicef.fr)

